



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Personnels de direction, proviseurs et principaux - Conditions de travail

Question écrite n° 26923

Texte de la question

M. Christophe Arend attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conditions de travail des personnels de direction, proviseurs et principaux. La mise en œuvre des réformes, les manifestations enseignantes et lycéennes régulières, l'augmentation des violences physiques et verbales ou encore les relations de plus en plus difficiles avec les parents et les collectivités ont complexifié le travail des personnels de direction, proviseurs et principaux. Malgré un accroissement de leurs missions et des responsabilités, leur rémunération ne suit pas. L'instauration du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), qui apparaissait comme une solution, ne semble pas non plus conduire à un changement significatif de leur quotidien. De plus, il faut ajouter que les perspectives de promotions à la catégorie hors classe pour les personnels de direction connaissent une régression avec un taux de 8,25 % pour l'année 2019 (arrêté du 3 janvier 2019), alors que les enseignants connaissent un taux de 17 % fixé sur 3 ans (l'arrêté du 17 juillet 2018) et les inspecteurs bénéficient d'un taux de 31 % (arrêté du 3 janvier 2019). Par ailleurs, les évaluations professionnelles, conditionnant les mutations et les promotions, sont trisannuelles, ne permettant pas d'effectuer des bilans réguliers et de faire ressortir les situations vécues. Face à cette situation qui ne cesse de s'empirer au fil des années, la frustration et la colère sont de plus en plus fortes chez les personnels de direction, proviseurs et principaux alors qu'ils sont des acteurs clés dans le développement et l'épanouissement des enfants. Il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement entend améliorer les conditions de travail et de vie des personnels de direction, proviseurs et principaux.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Arend](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26923

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1374

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)